



HAL
open science

Master Droit public général et des affaires Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public général et des affaires. 2014, Université Paris-Sud. hceres-02040634

HAL Id: hceres-02040634

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040634v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit public général et des affaires

de l'Université Paris-Sud

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Etablissement déposant : Université Paris-Sud

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit public général et des affaires

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150008798

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Université Paris-Sud, Faculté Jean Monnet, Sceaux
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Cette mention de master *Droit public général et des affaires* comporte un intitulé un peu spécifique qui souligne la volonté de prendre en considération les implications économiques de l'action publique. Le principal objectif poursuivi par la mention est de former des juristes de droit public éventuellement spécialisés, mais dont les compétences suivent l'évolution des métiers du droit. Cette mention comporte quatre spécialités : *Droit public approfondi*, *Entreprises et services publics* (en voie de suppression), *Droit de la construction, de l'aménagement et de l'urbanisme* et *Achat public*. Les étudiants sont issus majoritairement d'une licence de droit sous-jacente. Selon les spécialités choisies en seconde année de master (M2) la mention peut déboucher sur une poursuite en doctorat ou permet une insertion professionnelle dans des postes de responsables d'achat public, au sein de cabinets d'avocats ou dans la fonction publique, de juriste dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'objectif de la formation ainsi que les modalités pédagogiques sont clairement mis en évidence. La mention comporte à la fois une spécialité plutôt axée sur la recherche et trois spécialités professionnalisantes afin de former



des juristes spécialisés en droit public, de futurs fonctionnaires ou des chercheurs. Il existe un effort de mutualisation, mais qui reste modeste. Il concerne des matières dites « d'ouverture » (histoire du droit, droit processuel, droit international) mutualisées avec le droit privé. Les modalités pédagogiques mise en œuvre sont classiques et prennent la forme de cours, d'examen et de contrôle continu. La maquette de la formation démontre un réel effort d'ouverture à l'ensemble des disciplines du droit public, mais les compétences transversales restent peu développées. L'acquisition de compétences pré-professionnelles reste perfectible surtout en première année de master (M1) qui ne comporte pas de stage. Au final, les objectifs de la formation et les modalités pédagogiques sont conformes à ce que l'on est en droit d'attendre d'une telle formation.

Le dossier comporte des lacunes en ce qui concerne le positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique. Le positionnement de la mention dans l'offre de formation de l'établissement et de la région n'est pas précisé. L'adossement à la recherche se concrétise par l'établissement de liens avec deux laboratoires de recherche (Institut d'étude du droit public de Paris-Sud et le Collège d'Études Interdisciplinaires (CEI) : EA (équipes d'accueil) 2712) et avec l'école doctorale (conférences, séminaires). Par contre, l'adossement aux milieux professionnels n'est pas véritablement précisé dans le dossier. Enfin si des liens existent avec d'autres établissements, ils ne sont pas formalisés au niveau du M1 et les échanges internationaux se font surtout en seconde année de master (M2). En conséquence, le positionnement de la mention doit être amélioré.

Les effectifs du M1 sont très variables d'une année sur l'autre (de 40 à 80 étudiants selon les années) et les effectifs des M2 sont en général un peu plus élevés si l'on prend en considération les effectifs des quatre spécialités. L'origine des étudiants n'est pas précisée et l'attractivité de la formation est difficile à évaluer. Le taux de réussite en M1 varie de 65 à 76 %, ce qui est convenable. Enfin les procédures d'analyse du devenir des diplômés sont insuffisantes, seul le nombre de poursuites en doctorat est connu (deux à trois étudiants par an) ; le dossier met en évidence une absence de moyens. Les données transmises quant à l'insertion professionnelle et les poursuites d'études sont trop partielles.

L'équipe pédagogique est tout à fait satisfaisante même si elle ne comporte pas d'intervenants professionnels en M1 (cinq professeurs, cinq maîtres de conférences). Par contre les modalités de suivi de la formation présentées dans le dossier sont peu précises et les modalités d'évaluation de la formation sont perfectibles (pas de conseil de perfectionnement institutionnalisé). Les fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) ne sont pas toujours actualisées (notamment sur les codes ROME) et les ADD (annexes descriptives au diplôme) sont absents. Le pilotage de la mention peut donc être amélioré.

- Points forts :
 - Le contenu de la formation est satisfaisant.
 - L'équipe pédagogique est solide.
 - De nombreux liens sont établis avec d'autres institutions.

- Points faibles :
 - L'évaluation des enseignements n'est pas envisagée dans le dossier relatif à la mention.
 - Le suivi de la formation n'est pas institutionnalisé.
 - Le positionnement de la formation n'est pas précisé.

- Recommandations pour l'établissement :

Cette organisation pédagogique globalement satisfaisante devrait s'accompagner d'un renforcement des fonctions de pilotage et d'évaluation.

Evaluation par spécialité

Droit public approfondi

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Sud (Sceaux)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit public approfondi* entend apporter aux étudiants des connaissances précises et complètes du droit public et du contentieux. Il s'agit également de sensibiliser les étudiants aux différents montages juridiques opérationnels. La spécialité poursuit un objectif de formation à la recherche avec un parcours recherche et un parcours professionnalisant afin de former des juristes publicistes aptes à intégrer les secteurs administratifs les plus variés.

- Appréciation :

Les connaissances et les compétences attendues à l'issue de la formation ainsi que les objectifs propres à la spécialité sont correctement renseignés et correspondent à ce que l'on est en droit d'attendre d'un juriste de haut niveau. En outre, l'enseignement dispensé permet de revisiter l'ensemble des disciplines fondamentales du droit public. La durée du stage en parcours professionnalisant n'est pas spécifiée. Le dossier montre une bonne formation par la recherche au moyen d'exercices spécifiques (préparation de notes, travail sur les sources, rédaction d'études par exemple) et en raison des liens établis avec le centre de recherches (Institut d'étude du droit public). Le programme de la spécialité s'attache également à développer des compétences transversales (prise de parole en public, travaux collectifs, cas pratiques). Toutefois, le dossier ne comporte aucune information relative à la formation continue ou à distance ainsi que sur les relations internationales. Au-delà de ces remarques, les objectifs de la formation et les modalités pédagogiques sont satisfaisants.

L'attractivité est satisfaisante (150 dossiers de demande pour 25 places) même si le nombre d'inscrits pour 2010-11 était anormalement bas (11). Par contre, les taux de réussite sont élevés (90 % en moyenne). En ce qui concerne l'avenir des diplômés, en raison d'un manque de moyens et du changement de responsable, aucune enquête systématique n'a été menée. Les conditions de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études ne répondent pas correctement aux attentes.

L'équipe pédagogique est solide (six professeurs, un maître de conférences) même s'il importe de souligner le faible nombre d'intervenants professionnels (deux) dans une formation qui a pourtant, en partie, une vocation professionnalisante. Le suivi des étudiants est satisfaisant, mais le suivi de la formation n'est pas formalisé. En dépit d'un parcours recherche, le nombre de doctorants reste faible (deux à trois par an). Le pilotage de la formation n'est pas finalisé, ce qui ne permet pas de répondre correctement aux critères de l'évaluation.

- Points forts :

- L'équipe pédagogique est solide.
- Le contenu de la formation correspond aux objectifs.
- L'adossement à la recherche est réel.

- Points faibles :

- L'analyse du devenir des diplômés comporte des insuffisances.
- Les relations internationales ne sont pas développées.
- La formation n'accueille pas d'étudiants en formation continue.



- Recommandations pour l'établissement :

Une formation qui devrait être consolidée et s'ouvrir davantage sur les secteurs professionnels concernés. Il conviendrait de développer les relations internationales.



Entreprises et services publics

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Sud, Faculté Jean Monnet, Sceaux

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Entreprises et services publics* a pour objectif d'apporter aux étudiants inscrits des compétences dans les domaines du droit, du management et du marketing. La formation permet d'analyser la place et le statut des services publics en Europe ainsi que l'organisation et le contrôle des entreprises relevant du service public. Il n'est pas prévu que la spécialité, rattachée aux mentions *Sciences du management* et *Droit public général et des affaires*, soit redemandée pour la nouvelle accréditation.

- Appréciation :

Les unités d'enseignements présentées correspondent à la vocation de la formation qui comprend également un stage d'une durée minimum de quatre mois. La formation par la recherche se concrétise par la rédaction d'un mémoire. Un réel effort est conduit en ce qui concerne l'acquisition de compétences professionnelles et l'accueil d'étudiants en formation continue. Par contre, le dossier ne comprend aucune information relative aux relations internationales. La structuration du diplôme est perfectible et ne répond pas totalement aux objectifs.

L'attractivité de la formation est difficile à apprécier (20 étudiants inscrits), car le nombre de dossiers reçus n'est pas spécifié de même que l'analyse du devenir des diplômés à l'exception du taux d'insertion (100 % à 12 mois, mais avec un taux de réponses faible). Le taux d'échec est relativement important (1/3 des inscrits n'obtient pas le diplôme). Les points faibles relatifs à l'insertion professionnelle et la poursuite d'études s'avèrent trop nombreux.

L'équipe pédagogique est marquée par une indéniable pluridisciplinarité et une diversité de statuts. Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques (contrôle continu et examen final). Les liens avec la mention *Sciences du management* sont très distendus. Au final, le pilotage de la spécialité présente des carences.

- Points forts :

- La pluridisciplinarité est très marquée.
- La formation a une vocation professionnelle affirmée.

- Points faibles :

- Le suivi de la formation et des diplômés comporte des lacunes.
- Les relations internationales ne sont pas développées.
- Faibles liens avec la deuxième mention de rattachement (*Sciences du management*).



Droit de la construction, de l'aménagement et de l'urbanisme

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Sud, UFR Droit Economie Gestion (Sceaux)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit de la construction, de l'aménagement et de l'urbanisme* entend apporter aux étudiants des compétences pour la maîtrise des opérations de construction ou en matière de négociation. Les débouchés sont ceux de juristes en droit immobilier ou de la construction, d'avocat spécialisé dans les domaines considérés ou encore de conseil en immobilier.

- Appréciation :

Le contenu des unités d'enseignement (UE) correspond à la vocation de la spécialité. La formation s'achève sur un stage pratique de quatre mois qui débouche sur la rédaction d'un mémoire. La spécialité ne comporte pas de dispositif spécifique de formation à la recherche, par contre les contacts avec les milieux professionnels concernés sont nombreux (intervenants extérieurs) ainsi que l'acquisition de compétences transversales (recrutement, rédaction du CV, lettre de motivation). L'accueil éventuel d'étudiants en formation continue n'est pas précisé dans le dossier de même que les orientations en matière de relations internationales. Globalement, la structuration de cette formation correspond aux attentes.

L'attractivité de la formation est indéniable, car la spécialité reçoit entre 250 et 400 candidatures par an et admet au final entre 20 et 30 étudiants. Les taux de réussite sont élevés (90 %). Une analyse du devenir des diplômés est effectuée, mais les modalités précises ne sont pas indiquées dans le dossier. L'insertion professionnelle est satisfaisante même si la dernière enquête remonte au mois d'octobre 2008 (trois diplômés en recherche d'emploi sur 66 diplômés). Les données fournies sont parfois contradictoires. L'analyse de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études peut être améliorée afin de mieux répondre aux critères de l'évaluation.

L'équipe pédagogique est équilibrée, composée d'enseignants-chercheurs (un professeur, cinq maîtres de conférences) et d'intervenants extérieurs (huit). Les modalités de contrôle sont classiques (examen final ou contrôle continu) et le suivi des diplômés est essentiellement réalisé à partir de l'association des anciens élèves. Le dispositif n'est pas formalisé (absence de jury mentionné dans le dossier, absence de conseil de perfectionnement, pas d'évaluation des enseignements). En raison, de ces lacunes, le pilotage est perfectible.

- Points forts :

- Le caractère professionnalisant très marqué du diplôme.
- Cette formation dispose d'un potentiel d'insertion marqué.
- Le contenu de la formation adapté aux objectifs.

- Points faibles :

- Le pilotage de la spécialité comporte des lacunes.
- Les relations internationales restent à construire.
- Le suivi des étudiants diplômés est perfectible en raison du manque de fiabilité des données.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de mieux institutionnaliser le pilotage (mise en place du conseil de perfectionnement et de l'évaluation) et de fournir des données plus complètes sur l'insertion professionnelle.



Achat public

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris Sud - Faculté Jean Monnet, Sceaux

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Tout en restant dans le domaine du droit public, la spécialité *Achat public* entend spécialiser les étudiants dans cette fonction spécifique. Sur ce point la formation est originale puisqu'elle comporte des débouchés auprès des collectivités publiques, mais aussi auprès des entreprises. Elle a également un caractère pluridisciplinaire avec des aspects économiques, financiers et techniques.

- Appréciation :

La spécialité a ouvert récemment (2011-2012). Les connaissances et les compétences attendues à l'issue de la formation sont clairement énoncées et l'enseignement dispensé couvre les compétences indispensables à l'exercice de la profession d'acheteur public. Les objectifs propres à cette formation sont avant tout professionnels, mais les étudiants ont également la possibilité de poursuivre par un doctorat. La description des unités d'enseignement et des séminaires est claire et lisible tant pour les étudiants potentiels que pour les professionnels du secteur concerné. Les étudiants doivent réaliser un stage (durée non spécifiée) qui se traduit par un rapport de stage et une soutenance. La spécialité ne dispose pas de dispositif spécifique de formation à la recherche. Il faut noter également le souci de mettre en place des compétences professionnelles et transversales (cas pratiques, stratégie, informatique par exemple). La formation est ouverte à la formation continue et au processus de VAE (validation des acquis de l'expérience) ; plusieurs dossiers sont acceptés chaque année (mais le nombre n'est pas précisé). Aucun élément ne figure dans le dossier quant aux relations internationales. Malgré tout, cette formation correspond à un réel besoin du secteur public et du secteur privé afin d'optimiser les processus d'achat et de commande publique. Cette formation telle qu'elle est structurée est originale et répond pleinement aux objectifs fixés.

Les éléments présentés en matière d'insertion professionnelle et de poursuite d'études sont insuffisants. Les effectifs de la formation restent modestes (15 étudiants environ). Le nombre de dossiers de candidature reçus n'est pas précisé. Le dossier met en avant un taux d'insertion professionnelle de 100 %, sans plus d'explications. Mais en raison de l'ouverture récente de cette spécialité, il n'est pas pertinent de procéder à l'évaluation réelle de cette insertion.

Cette spécialité comporte une équipe pédagogique composée de quatre enseignants-chercheurs (deux maîtres de conférences) et de neuf intervenants professionnels extérieurs. Ceci est en cohérence avec les finalités de la formation. Le contrôle des connaissances s'opère par des cas pratiques, des exposés et la soutenance du mémoire final. Le suivi de la formation est assuré (réunion, association des diplômés), mais n'est pas formalisé, ce qui peut nuire à la cohérence du pilotage.

- Points forts :

- La formation se distingue par sa pluridisciplinarité.
- La professionnalisation permet de répondre aux objectifs poursuivis.
- L'équipe pédagogique est adaptée à la formation.

- Points faibles :

- L'insuffisante formalisation du suivi des diplômés et de leur insertion professionnelle.
- La formation par la recherche est quelque peu délaissée.
- Les relations internationales ne sont pas évoquées.



- Recommandations pour l'établissement :

Cette formation devrait être défendue et soutenue, car elle répond aux objectifs professionnels poursuivis. Les procédures de suivi devraient être davantage formalisées. L'ouverture vers l'apprentissage ou les contrats de professionnalisation pourrait être envisagée.



Observations de l'établissement

Le Président de l'Université

A

Monsieur Jean-Marc GEIB
AERES
25 rue Vivienne
75002 Paris

Présidence
Bâtiment 300
91405 Orsay Cedex
Tel: 01.69.15.74.06
Fax: 01.69.15.61.03
president@u-psud.fr

Orsay, le 28 Avril 2014

Réf: 118/14/JB/CV/LS

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour l'ensemble des évaluations que vous nous avez fait parvenir. Dès à présent, nous nous attachons à intégrer vos recommandations dans la nouvelle offre de formation en cours d'élaboration.

Veuillez trouver ci-joint les observations relatives aux évaluations de l'AERES sur l'ensemble des formations de Licence, Licence professionnelle et Master que l'université souhaite vous communiquer. Ces observations fournies par mention sont regroupées par type de diplômes (L, LP, M).

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces observations, je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur, mes très cordiales salutations.



UNIVERSITÉ
PARIS
SUD
Président de l'Université Paris-Sud
PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex



Présidence
Bâtiment 300
91405 Orsay Cedex
Tel: 01.69.15.74.06
Fax: 01.69.15.61.03
president@u-psud.fr

M2 Droit public approfondi

Il est reproché au diplôme de ne pas accueillir suffisamment d'enseignants issus du milieu socio-économique alors qu'il comporte une branche professionnalisante. Le responsable de la formation est en désaccord avec cette analyse car il estime qu'il n'y a pas de lien entre la nature des enseignants et la finalité de ce diplôme. Il considère au contraire qu'une formation solidement académique pose les meilleures bases qui soient pour la professionnalisation d'une juriste publiciste. IL rappelle que tous les jurys de concours de la fonction publique, par exemple, déplorent le manque de culture juridique des candidats et leurs profils excessivement techniciens. Ce n'est pas en recourant à des enseignants issus du monde économique que l'on apportera cette culture juridique.

Le Professeur F. Rollin prend acte des autres observations. Une amélioration du suivi des étudiants est souhaitable effectivement, elle exige cependant des outils et des moyens.